



## RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES DECISIONS PRISES LORS DU MOP9 ET DU PLAN D'ACTION 2022-2027 MONACO

Afin de présenter, lors du 17<sup>ème</sup> Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos (3 & 4 juin 2025, Parc National des 5 Terres), l'état de mise en œuvre des décisions de la Résolution 9.1 ainsi que les actions prévues dans le Plan d'action 2022-2027, dont les Parties à l'Accord sont responsables, nous vous demandons de compléter le document suivant en indiquant les actions/activités réalisées, en cours ou que vous avez considérées réaliser dans un futur proche. Ce document sera également utile pour une première évaluation du Plan d'action actuel en vue de l'élaboration du Plan d'action 2028-2033 (Résolution 9.9).

### Résolution 9.1 – L'impact des bruits impulsifs sous-marins sur la Baleine à bec de cuvier

Décision 1. Les Parties décident de mettre pleinement en œuvre ses engagements dans le cadre de l'Accord Pelagos, de la CMS, de la Convention de Barcelone, de l'ACCOBAMS et, conformément à la législation de l'UE. En particulier, de :

- a) établir un niveau de protection plus élevé pour cette espèce par rapport à son habitat et à la production de bruit impulsif néfaste, à l'intérieur et à l'extérieur du Sanctuaire, qui tient également compte de l'approche suggérée par la recommandation 8.6 du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, au travers de l'adoption lors du prochain biennium des lignes directrices Pelagos (visées au point 2) pouvant servir de base pour l'adoption des mesures spécifiques au niveau national;

Le gouvernement soutient financièrement depuis de nombreuses années le travail de la Convention sur les espèces migratrices visant à évaluer et atténuer l'impact de bruits anthropique sur les espèces migratrices marines, et en particulier les cétacés.

De plus, d'autres acteurs en principauté, et en particulier la Fondation Prince Albert II, soutiennent de nombreux programmes visant à l'étude, la réduction et l'atténuation du bruit sous-marin.

- b) S'engager avec les organes compétents de l'OTAN et les représentants militaires nationaux pour maintenir une discussion ouverte sur cette question et sur l'adoption de stratégies visant à diminuer les risques pour cette espèce ;

Dans le cadre de sa contribution volontaire à l'ACCOBAMS, Monaco a soutenu l'organisation d'un atelier conjoint entre l'ACCOBAMS et le Secrétariat de l'ASCOBANS, tenu à Toulon (France) les 26 et 27 novembre 2024, en collaboration avec les Marines nationales.

L'événement a réuni des représentants de plusieurs marines nationales, ainsi que des experts scientifiques, des représentants de l'OTAN, et des membres des comités scientifique et consultatif des deux accords.

L'objectif principal de cet atelier était de favoriser l'échange d'informations pertinentes avec les autorités compétentes en amont des activités et exercices militaires.



- c) permettre la mise en œuvre efficace des autres aspects des lignes directrices de l'ACCOBAMS (Résolution 7.13, section A, lettres « n » et « p ») en développant au cours du prochain biennium :
- (i) un système de pré-alerte adéquate pour les réseaux nationaux d'échouage sur les exercices militaires qui se déroulent aussi dans les eaux adjacentes du sanctuaire, afin de permettre une coordination et une surveillance accrue des animaux morts le long des côtes et en mer ;
  - (ii) un protocole standardisé et commun pour identifier les cas suspects, et soutenir la formation spécialisée pour comprendre les causes des décès ;

Dans le cadre de l'ACCOBAMS, Monaco soutient financièrement la création d'un réseau d'échange d'informations sur l'échantillonnage par le biais de la plateforme NETCCOBAMS

### **Programme de travail 2024-2025 de l'Accord Pelagos**

#### **Action A-4a "Poursuite de la promotion de la Charte de partenariat avec les communes"**

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

#### **Action A-4f "Nouvelles activités de promotion de la Charte de partenariat dans les Communes possédant des aires protégées"**

(Descrivere le attività svolte o in fase di svolgimento (max 200 parole))

#### **Action A-5 "Relations avec les administrations territoriales"**

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

#### **Action C-17a "Événements de formation nationaux"**

Les agents de la Direction des affaires maritimes et de la direction de l'environnement ont suivi en 2025 une formation organisée par le procureur de Monaco sur les procédures pénales à l'encontre des pollutions qui peuvent très largement s'inscrire dans le cadre de la protection de la faune et la flore marine.



#### Action C-17b "Formation à l'éducation environnementale"

La direction des affaires maritimes a mis en place un « Brevet d'initiation à la mer », au profit des collégiens et lycéens de la Principauté en 2024 ; Il s'agit d'un brevet d'éducation permettant la sensibilisation à la culture et aux métiers marins. Une approche liée aux enjeux environnementaux maritimes monégasques a également été faite par ce biais.

Dans le même sens, des interventions auprès d'une classe de primaire au sein de l'aire marine éducative monégasque et dans les eaux maritimes monégasques ont été faites par des agents de la Direction des affaires maritimes et de la Direction de l'environnement. Une sensibilisation sur la présence des cétacés en méditerranée et dans le sanctuaire Pelagos en particulier a été évoquée avec les enfants et l'association monégasque pour la protection de la nature.

#### Action C-17c "Formation technico-scientifique des parties prenantes"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

#### Action E-21b1 "Mise en œuvre de programmes de suivi périodiques sur la distribution et l'abondance des espèces à l'échelle du Sanctuaire"

Monaco a octroyé une contribution financière volontaire à l'ACCOBAMS pour la deuxième campagne de l'ACCOBAMS Survey Initiative (ASI II).

Cette contribution viendra ainsi soutenir les efforts de suivi de distribution et d'abondance des espèces marines dans la zone du Sanctuaire pelagos, cette dernière étant une partie intégrale de la zone couverte par l'ASI II.

#### Action E-21b2 "Soutien au suivi à long terme par photo-identification"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

#### Action E-21c7 "Favoriser un programme de recherche scientifique sur l'impact des bioplastiques sur les cétacés avant d'en recommander l'utilisation"

Des travaux de recherche sont actuellement menés au Centre Scientifique de Monaco (CSM) sur les effets des microplastiques dans l'environnement marin, notamment sur les coraux. Ces études portent sur la sédimentation, la biodisponibilité des nutriments et l'impact des additifs selon la taille et la nature des particules. Bien que ces recherches ne portent pas spécifiquement sur les cétacés, elles apportent des éléments utiles pour mieux comprendre les effets potentiels des plastiques et bioplastiques sur les organismes marins.



Action E-21c8 “Encourager les actions de sensibilisation sur la pollution au problème de la pollution plastique auprès des acteurs publics et privés du littoral et de l’arrière-pays”

Dans le cadre de son objectif de « zéro plastique à usage unique d’ici 2030 », la Principauté de Monaco a mené plusieurs actions de sensibilisation.

- Le 5 juin 2025, à l’occasion de la *Journée mondiale de l’environnement*, des ateliers et stands d’information ont été proposés aux commerçants, restaurateurs, visiteurs et habitants afin de les sensibiliser à la réduction des plastiques.
- Une action pédagogique a également été menée dans le cadre de l’*aire marine éducative*, où des élèves et associations ont participé à la collecte de déchets, notamment plastiques, pour sensibiliser le public à la pollution marine.
- Enfin, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2023, une vaste campagne sur le thème des emballages a encouragé la réduction du plastique et la réutilisation, rappelant que chaque acteur peut contribuer à limiter les déchets jetables.

Action E-21c9 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / pêche : observateurs indépendants”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Pas de mortalité enregistrée en lien avec l’activité humaine dont pêche dans les eaux monégasques enregistrée en 2024/2025.

Action E-21c10 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / collision / photo-id (selon une méthodologie décidée par le GdT)”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Pas de mortalité enregistrée en lien avec l’activité humaine dans les eaux monégasques enregistrée en 2024/2025.

Action G-25h “Mise en œuvre de lignes directrices (ACCOBAMS, CBI, etc.) pour la réglementation de l’observation des mammifères marins à des fins commerciales”



**Action L-33b1 “Rédiger et transmettre un rapport biennuel relatif aux activités nationales conduites dans le cadre de la DCSMM, de la Directive-cadre sur l’eau, de la Directive Habitats et dans le cadre de toute instance internationale pertinente”**

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))